

LES FICHES THÉMATIQUES JUR@TIC

# logiciels libres

Définition, avantages  
et limites





## 1. Propriétaire ou libre ?

La majeure partie des logiciels disponibles sur le marché sont des logiciels « propriétaires ». Cela signifie que vous n'achetez que le droit d'utiliser ces logiciels ! Il restent la propriété de leur éditeur, leur fonctionnement interne est inaccessible, la copie et la revente en sont interdites. De plus, la vie du logiciel, son débogage, ses évolutions, restent exclusivement liés à la volonté de l'éditeur. Bref, la plupart du temps et sans le savoir, nous sommes « captifs » de ces logiciels « propriétaires » qui ont inondé le marché depuis les années 70.

Aujourd'hui, les logiciels « libres » font parler, interrogent, prennent des parts de marché. Que sont-ils ? Quels sont leurs avantages et leurs limites ? L'objet de cette fiche est de présenter rapidement le concept de logiciel « libre », d'en retirer les notions principales et utiles au moment de faire des choix au sein de l'entreprise.

### La « licence libre »

Un logiciel « libre » est distribué selon une « licence libre ». Énoncée en 1983 par Richard Stallman et Eben Moglen, défendue depuis les années 90 par la Free Software Foundation, la « licence libre » GNU/GPL (General Public Licence) libère et protège les œuvres de l'esprit contre leur appropriation éventuellement abusive par les brevets et permet l'exercice d'un certain nombre de libertés fondamentales :

**Liberté 0** : *La liberté d'exécuter le programme, pour tous usages.*

**Liberté 1** : *La liberté*

*d'accéder intégralement au code source et à sa documentation, pour étudier et modifier le programme.*

**Liberté 2** : *La liberté de redistribuer des copies, gratuites ou payantes, avec obligation de réciprocité.*

**Liberté 3** : *La liberté d'améliorer le programme et de publier les améliorations.*



L'analogie avec une recette de cuisine permet d'appréhender ces concepts. Si une recette est « propriétaire », vous n'avez que le droit de consommer des plats déjà cuisinés par le propriétaire exclusif de la recette. Impossible d'acheter la recette, encore moins de la copier, ni de savoir de quoi elle est constituée ni sa méthode de mise en œuvre... Fort heureusement, les recettes de cuisine sont naturellement « libres » depuis la nuit des temps. En matière de logiciel « libre », la « licence libre » préserve ces libertés fondamentales et historiques tout en valorisant les savoirs et l'innovation dans une démarche globale altruiste et/ou commerciale.

## 2. Avantages des logiciels « libres »

### Respect des standards

Les logiciels libres sont naturellement développés dans le plus grand respect des standards techniques internationaux. De ce fait, ils favorisent la compatibilité entre systèmes informatiques et offrent un rendu optimal des données.

Exemples : le navigateur internet FIREFOX est reconnu pour son meilleur rendu des contenus web. SAMBA permet de partager simplement des données au sein d'un réseau hétérogène. APACHE, reconnu pour sa stabilité, sa simplicité et sa puissance est installé sur plus de 75% des serveurs web dans le monde.



**Apache**



### Sécurité optimale

Le code source étant connu de tous, les défauts et vulnérabilités techniques sont naturellement et rapidement détectés et corrigés. De plus, l'utilisateur peut savoir ce que fait vraiment le logiciel. Il est impossible d'y cacher des processus non sollicités et/ou suspects: récupération de données personnelles, pistage, redirection...

### Adaptabilité optimale

Par nature, un « logiciel libre » est adaptable à tout type de situation et de besoin. L'utilisateur n'est plus obligé de s'adapter au logiciel. Il est désormais possible de faire du sur-mesure sans contrainte de droit.

### Durabilité

L'histoire de l'informatique et des technologies en général ne compte plus les marques et produits tombés dans l'oubli suite à la disparition de leurs concepteurs. Que deviennent alors les utilisateurs...? Assurer la maintenance et l'évolution d'un logiciel libre peut se faire naturellement par toute personne ayant les compétences techniques adéquates: le droit l'y autorise et le code source est disponible.

### Innovation

La « licence libre » favorise l'échange du savoir. De fait, quantité d'innovations technologiques sont produites sous cette licence au sein des Universités et des Instituts Technologiques du monde entier. Elles se retrouvent ainsi très rapidement sur le marché, de manière plus ou moins aboutie, mais disponible pour une application industrielle et commerciale.

Exemple : la REALITE AUGMENTEE évolue très rapidement grâce à la bibliothèque ARToolkit distribuée sous « licence libre ». Les applications commerciales ont vu le jour très rapidement et permis la création de nombreuses entreprises.

## 3. Idées reçues et limites du « logiciel libre »

« **Le logiciel libre, c'est gratuit/pas cher** » **FAUX**  
Certes, la grande majorité des « licences libres » présentent l'avantage d'être gratuites pour l'utilisateur. Néanmoins, ce n'est pas une obligation. Il faut comprendre libre comme « libre d'opinion » et non pas comme « échantillon gratuit ». Nombre de projets GNU mondialement répandus sont payants et quantité de prestataires intégrant des solutions « libres » commercialisent leurs services et leur savoir-faire.

Quand bien même votre entreprise ne débourse rien pour l'obtention et le renouvellement de la licence de son CRM, ERP ou SERVEUR GNU/Linux, elle aura un certain nombre de coûts à prévoir. Une partie de l'économie réalisée sur l'investissement en logiciel sera basculée en matériel, service, formation, compétences et temps de travail.

### « **Le logiciel libre, c'est linux** » **FAUX**

Linux n'est que l'un des projets GNU les plus célèbres. On doit d'ailleurs dire « GNU/Linux », linux n'étant qu'une facilité de langage pratique pour le marketing. « GNU/Linux » est le noyau de systèmes d'exploitations « libres », alternative la plus sérieuse au très connu Windows de Microsoft. Les distributions GNU/Linux les plus répandues sont DEBIAN, SLACKWARE et REDHAT, dont découlent plusieurs dizaines de versions spécifiques.

### « **Le logiciel libre ça fonctionne mieux/moins bien** » **FAUX**

Même si la nature des logiciels « libres » favorise leur efficacité et leur amélioration, ils présentent parfois des erreurs de conceptions ou des fonctions inappropriées à l'usage final. Gardez à l'esprit qu'un



logiciel reste « perfectible », « bon » ou « mauvais », qu'il soit « libre » ou « non libre ». Il faut noter ici que nombre de projets « libres » (GNU) se divisent et évoluent en parallèle en raison de choix idéologiques et/ou techniques différents au sein des équipes de développement. Reste que l'utilisateur est libre de se plonger dans le code pour modifier ce qui ne lui convient pas...

### « GNU/Linux n'est pas Windows » **VRAI**

Espérer qu'un logiciel libre fera la même chose, de la même manière ou aura le même aspect qu'un logiciel « non libre » est une erreur fondamentale dans l'approche du



« libre ». Les « logiciels libres » proposent une alternative. Mais cela implique éventuellement d'autres manières de faire, d'autres processus de traitement des données, d'autres interfaces pour un résultat identique, meilleur ou parfois médiocre par rapport aux logiciels « non libres ». Quoi qu'il en soit, changer de solution logicielle implique **un temps d'adaptation et certainement une formation pour l'utilisateur**, que le choix se porte sur un logiciel « libre » ou non.

### « Le logiciel libre, c'est bon pour les affaires » **VRAI**

Les licences « libres » ne restreignent pas la commercialisation des logiciels et œuvres de l'esprit. Les industries automobiles et aéronautiques intègrent aujourd'hui quantité de logiciels « embarqués » basé sur des distributions « libres » GNU/Linux dans leurs véhicules. Néanmoins, ils ne deviennent pas les propriétaires exclusifs de ces technologies. Ils participent activement à leur mise au point, reversent leurs améliorations à la communauté et réalisent au final de réels bénéfices après la vente de leurs produits. Il s'agit de s'appuyer sur un cercle technologique vertueux pour rester libre et compétitif.

GNU/Linux



**Du point de vue de l'utilisateur**, il n'y a pas de confusion entre logiciel et données. Les document produits, les données utilisées avec un logiciel « libre » restent toujours la propriété exclusive de l'utilisateur.



## 5. Au moment de choisir, pensez à :

### > Prendre en compte les fonctionnalités du logiciel au regard de vos besoins.

Un logiciel qui ne correspond pas à vos attentes sera au final une perte de temps et d'argent.

### > Vérifier que le logiciel est abouti et fonctionne.

Un certain nombre de logiciels « libres » sont disponibles mais sont toujours en cours de développement (certaines fonctions ne sont pas complètes ou présentent des défauts).

### > Vérifier la documentation.

La qualité, la quantité et la disponibilité de la documentation sont des paramètres de premier ordre dans le choix d'un logiciel « libre ».

### > Prévoir une formation pour les utilisateurs.

Changer de solution logicielle (« libre » ou non) implique nécessairement de former les utilisateurs. Notez que les formations en matière de logiciels « libres » sont plus difficiles à trouver.

### > Prévoir les moyens d'assistance technique.

Demandez à votre prestataire informatique habituel s'il est capable de dépanner votre nouveau logiciel. Assurez-vous au besoin d'une prestation annexe spécifique auprès d'un autre spécialiste.



> **Assurer la continuité de vos processus d'entreprise.**

Choisir un nouveau logiciel provoque parfois quelques décalages ou ruptures dans la chaîne de traitement des données.



Vérifiez l'interconnexion entre l'ancien et le nouveau : la compatibilité des formats, l'adéquation des temps de traitement...



**Pour aller plus loin**

Consultez l'ensemble des fiches thématiques et l'annuaire des prestataires TIC sur

**[www.juratic.com](http://www.juratic.com)**

Jur@TIC soutient le développement des technologies de l'information et de la communication dans le Jura, dans une démarche de service public.



Nos financeurs

**Pour tous renseignements complémentaires**

**Jur@TIC**

8, rue Rouget de Lisle

39000 Lons-Le-Saunier

09 50 35 34 71 (tarif local)

[contact@juratic.com](mailto:contact@juratic.com)

[www.juratic.com](http://www.juratic.com)